



Développement Durable



Le Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable

à
Monsieur Jacques CLÉMENT
Directeur des Ressources Humaines
MTES/MCT
La Grande Arche – Paroi sud
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Troyes, le 22 novembre 2017

Objet : réactualisation des décrets indemnitaires de la filière technique

Monsieur le Directeur,

A plusieurs reprises l'UNSA vous a interpellé sur la nécessité d'apporter des modifications aux décrets relatifs à l'ISS et à la PSR. En effet, la mise en place du PPCR a entraîné des reclassements de grade ou en a créé de nouveaux pour lesquels les coefficients d'ISS et les taux de base de PSR sont obsolètes ou ne sont tout simplement pas définis.

Ainsi, pour les dessinateurs, les agents d'un même grade se retrouvent avec deux taux de PSR différents, ce qui est inacceptable.

Concernant les TSCDD anciennement détaché dans l'emploi fonctionnel de chef de subdivision, leur coefficient de grade d'ISS de 20 points n'est maintenu qu'à titre dérogatoire. Je vous demande donc de modifier les textes afin que ce coefficient de grade soit maintenu en 2018 en lien avec la demande de dérogation à la bascule dans le RIFSEEP formulée par nos Ministres.

Pour les ITPE du premier grade, le reclassement dans les grilles PPCR, implique une modification du chevron de passage du coefficient hiérarchique d'ISS de 28 à 33 points, le faisant passer du 7^{ème} au 6^{ème} échelon. A défaut, des agents vont voir leur dotation d'ISS au titre de 2017 baisser puisque reclassé de l'échelon 7 à l'échelon 6. Ce point a été soulevé par l'UNSA au CSFPE du 26 septembre 2016. Lors de la présentation de l'amendement de l'UNSA, le DGAFP s'est engagé à ne pas s'opposer à la demande du MTES quant à la modification du décret ISS. Depuis, en réponse à nos différents courriers vous m'avez indiqué avoir transmis la demande à la DGAFP. Je souhaite être destinataire d'une copie de cette saisine et obtenir une date prévisionnelle de la publication des textes.

Toujours pour le corps des ITPE, je vous rappelle que le nouveau troisième grade ne dispose actuellement d'aucun coefficient d'ISS et de taux de base de PSR. J'attire votre attention sur l'urgence là encore de la situation, puisque le tableau d'avancement 2017 doit être traité avant le 31 décembre.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité de transposer les mesures indemnitaires prises pour les corps soumis au RIFSEEP aux corps techniques soumis à l'ISS et à la PSR, notamment en allouant des dotations complémentaires aux EPA afin qu'aucun agent même en PNA ne se trouve pénalisé.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Puigmal', written in a cursive style.

Daniel PUIGMAL